



FLASH / INFO

Du 24 novembre 2009

En date du 16 novembre courant, le Bureau syndical CDT a été contacté par le bureau syndical UMT au sujet de la participation CDT dans la désignation des délégués syndicaux au sein de la RAM en vue d'une représentation globale de l'ensemble du personnel auprès de la Direction de l'entreprise.

Dans le but de favoriser l'unité de la voix des travailleurs et dans un esprit de défense de l'intérêt général du personnel RAM, le Bureau syndical CDT réuni en date du 17/11/09 a désigné son secrétaire général, Mr LAKSSISSAR Mohammed en tant que délégué syndical, en compagnie des autres délégués désignés par l'UMT.

Conformément aux dispositions du code du travail, les délégués syndicaux sont principalement chargés de :

- présenter à l'employeur le dossier des revendications,
- défendre les revendications collectives et engager les négociations à cet effet,
- participer à la conclusion des conventions collectives

En tant que syndicat démocrate et indépendant, nous avons toujours opté pour un pluralisme syndical, tout en encourageant une meilleure collaboration entre les différentes entités syndicales au sein de l'entreprise, avec **un seul et unique souci, à savoir l'intérêt général du personnel.**

A travers cette initiative, dont l'objectif est de réaliser les revendications des différentes catégories de notre personnel, nous espérons contribuer à l'édification, au sein de notre compagnie, d'une véritable culture syndicale.

Le Bureau Syndical CDT/RAM

